

Communiqué Covid-19 – n°18

Ne mettons pas les pieds dans le plat !

Comment protéger nos terres agricoles et viticoles

Pendant cette période de semi-confinement, se balader en plein air pour profiter des paysages magnifiques aux portes de notre ville, dans le respect des directives de la Confédération, peut être bénéfique pour notre santé physique et psychique. Nos promenades ne doivent toutefois pas tourner aux cauchemars pour nos agriculteurs-trices et nos viticulteurs-trices.

Pique-niques au milieu des prés, traversées à vélo dans les champs, chiens en liberté dans les cultures ou encore véhicules stationnés sur les sentiers agricoles et viticoles, sont autant de problèmes récurrents auxquels nos agriculteurs-trices et viticulteurs-trices sont confrontés ces dernières semaines.

En cette saison, les cultures sont en pleine croissance et sont donc fragiles. Les moindres dégâts peuvent occasionner des dommages irréversibles et fortement limiter la production de fourrage, de céréales, de fruits, de légumes ou de la vigne.

Ainsi, la Ville rappelle quelques règles de comportement :

- Rester sur les chemins ou les sentiers balisés, ne pas pénétrer dans les champs, les vignes, les prés, les pâturages ou les surfaces de promotion de la biodiversité et ne pas provoquer de dégâts aux cultures. Pour des producteurs-trices de lait et de viande, l'herbe est aussi une culture.
- Garder les chiens en laisse, tout particulièrement dans les zones cultivées et en forêt (période de reproduction, du 1^{er} avril au 15 juillet, pour la faune sauvage) et rester sur les chemins.
- Veiller à la sécurité car le danger d'incendies est actuellement élevé en forêt. Par mesure de précaution le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières. Cette décision s'applique jusqu'à nouvel avis.
- Pénétrer les habitations agricoles et viticoles, propriétés privées, uniquement avec l'autorisation de l'ayant-droit.
- Ne laisser aucun déchet sur place.

Avec un strict respect de ces règles, nous pourrions assurer la protection de nos terres agricoles et viticoles, notre bien commun, qui assurent la production de denrées locales de qualité.

La Municipalité de Lausanne

Renseignements complémentaires :

Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture, 021 315 52 00

Lausanne, le 28 avril 2020